



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PHASE INTERDEPARTEMENTALE NORMANDIE CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DES PARTIES RAPIDES 2025

Article 1 :

- Club organisateur : Echiquier du Pays de Bray – Ligue de Normandie des Echecs
- Nom du tournoi : Championnat de France Féminin des parties rapides, phase interdépartementale – homologation n° 67159
- Date : dimanche 13 avril 2025
- Lieu : L'Atelier 44 avenue du General Leclerc 76220 GOURNAY EN BRAY
- Il est ouvert à toutes les licenciées A ou B.

Article 2 : Règles et Appariements

- Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).
- Les règles du Jeu sont celles de la FIDE (93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces Règles du Jeu d'Échecs sont entrées en vigueur le 1er janvier 2023.
- L'annexe A : Echecs Rapides s'applique pour l'intégralité du tournoi.
- Les appariements se font au système suisse.

Article 3 : Cadence

- Cadence : 15 minutes + 5 secondes par coup.

Article 4 : Horaires

- Vérification des licences : dimanche 13 avril 2025.
- Clôture des inscriptions : dimanche 13 avril 2025 à 9h45
- Ronde 1 10h00
- Ronde 2 10h45
- Ronde 3 11h30
- Pause méridienne
- Ronde 4 13h30
- Ronde 5 14h15
- Ronde 6 15h15
- Ronde 7 16h00
- Remise des prix 17h00

Article 5 :

- Droits d'inscriptions : Adultes 15 € - jeunes : 10 €. Pas de majoration sur site
- La liste des prix sera affichée dans la salle du Tournoi avant la ronde 4.
- Les prix ne sont pas cumulables. La présence du joueur ayant reçu un prix est obligatoire.
- Les prix du classement général sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Article 6 : Classement

- 1- Le départage des ex aequo : 1 / Bochholz tronqué – 2 / Performance – 3 / Nombre de victoires

Article 7 : Forfaits

- Le délai d'arrivée devant l'échiquier est zéro. Après le lancement de la ronde, un joueur arrivant en retard sera considéré comme forfait.
- Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PHASE INTERDEPARTEMENTALE NORMANDIE CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DES PARTIES RAPIDES 2025

- Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre principal au 06 52 73 55 95, en précisant ses nom et prénom.
- Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme joueur ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 8 : Fin de partie

- A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage et inscrit son résultat. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

- Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE (affichée en annexe) et le code de l'éthique de la FIDE.
- Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels

- L'aire de jeu comprend la zone de jeu+ les toilettes + l'espace fumeur.
- Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
- Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné.
- Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne un avertissement écrit et la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.
- Les analyses sont interdites dans la zone de jeu.
- Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.

Article 11 : Arbitre Principal

- M. SOUBIROU Philippe, Arbitre Fédéral Open 1 agréé FIDE.

Article 12 : Jury d'appel

- Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 13 :

- Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.
- L'arbitre Principal : M. SOUBIROU Philippe, Arbitre Fédéral Open 1 agréé FIDE.
- L'organisateur : Mme HACOUT Claire